

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Stationnement – Interdiction de stationnement, place multi-activités Pourny et rue Maurice Laffly du 22 juin au 6 juillet 2026.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation de la fête foraine Saint-Pierre par la Ville de Pontarlier, du 27 juin au 5 juillet 2026, place multi-activités Pourny,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 - Interdiction de stationnement

Du lundi 22 juin 2026, 0 h 00 au lundi 6 juillet 2026, 20 h 00, le stationnement sera interdit à tout véhicule :

- place multi-activités Pourny.
- rue Maurice Laffly : sur le parking situé entre la maison du gardien et le stade d'athlétisme.

Du lundi 22 juin, 0 h 00 au lundi 6 juillet 2026, 20 h 00, le stationnement sera interdit aux véhicules de forains présents sur la fête, à leurs caravanes et à tout véhicule de + 3,5 t :

- place René Pourny : sur les places de stationnement dans l'enceinte de l'Espace Pourny.

Exceptionnellement, le stationnement des véhicules des forains sera autorisé sur la voie d'accès pompiers.

ARTICLE 2 -

Les panneaux d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

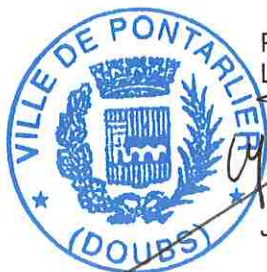
.../...

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 9 juin 2026

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Placière
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Louis GAGELIN